



Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière du mercredi 18 octobre 2017 à 18h00

Présents: M Miguel Gerez (AMT Concept) ; M Jacques Petit (AMT Concept) ; M Jean-Marc Hollants (AMT Concept) ; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; Mme Rose Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; M Jacques Dekoster (Altéo) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Angèle Lange représentant Mme Valérie Neysen (FFSB).

Excusés: M Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge de l'Égalité des Chances ; Mme Saïda Bakkali, Collaboratrice de l'Echevin ; M Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; M Mourad Kahrim ; M Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; M Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Kristine Donnet (Vous et moi) ; M Bernard Lemaire ; Mme Rosa Collet ; Mme Agnes Pieck (Blindenzorg Licht en liefde) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Sabine Ghijsens (Ligue Braille) ; M. Jean Depasse ; Mme Christiane De Busschere ; M Charly Douglas ; M Michel Cormond (Altéo) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles).

Secrétariat: Barbara De Witte pour la Cellule Égalité des Chances.

1. Approbation du PV de la séance plénière du 14 juin 2017

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est approuvé.

2. Nuit de l'accessibilité

Monsieur Gerez nous a fait le plaisir de présenter le projet d'organiser une « Nuit de l'accessibilité » à l'initiative de l'asbl AMT Concept, en collaboration avec la COCOF, la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles. L'engagement de la Ville de Bruxelles à l'évènement se fait notamment en lien avec sa volonté de marquer le coup à l'occasion de la Journée Internationale des Personnes Handicapées. L'évènement se déroulera le samedi 2 décembre à Tour & Taxis de 16h à minuit. Cet événement à l'ambition de réunir des personnes en situation de handicap et des personnes valides dans un cadre festif, amusant et enrichissant. Une série d'activités gratuites sera proposée au public présent : un défilé de mode, un spectacle de danse mais aussi la possibilité de danser ensemble, de profiter de concerts, de jeux, de parcours didactiques, de démonstrations sportives et la possibilité de faire du sport ensemble,... Lors de chaque animation, la mixité par le partage entre une personne valide et une personne en



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Égalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 – egalitedeschances@brucity.be – gelijkekansen@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be

situation de handicap sera mise en avant puisque l'action vise à sensibiliser le grand public à l'inclusion des personnes en situation de handicap afin de conscientiser et changer les mentalités.

Les membres du CCPH ont chaleureusement été invités à activer leurs réseaux ayant pour but :

1. De proposer des activités à organiser lors de l'évènement. Le programme n'étant pas encore arrêté, toute initiative sera la bienvenue.
2. De réserver des stands pour les associations qui souhaiteraient être représentées lors de l'évènement. Ce sera l'occasion d'aborder un public plus large pour faire connaître sa mission par le biais de distribution de flyer ou autre.
3. D'attirer un maximum de visiteurs d'un public le plus varié possible.

Pour toute information complémentaire ou suggestion, contactez :

Monsieur Miguel Gerez, AMT Concept : magmaybe@hotmail.com ; 0032 (0) 477 318607 ou Madame Joëlle Hoffkens : jhofkens@me.com

Les suggestions suivantes ont été notées lors de la séance :

- Besoin d'attention particulière à l'accessibilité des personnes sensibles au son, personnes autistes e.a. L'idée de mettre à disposition des casques de protection a été évoquée et sera étudiée par les organisateurs.
- Un point d'attention par rapport à la disponibilité des transports adaptés aux personnes handicapées après minuit a été soulevé. La Cellule Egalité des Chances étudie ce qu'il est possible de faire pour anticiper et remédier à l'éventuel problème.
- Mise à disposition d'un coin de repos incluant des chaises et, éventuellement, des chaises longues afin que des visiteurs nécessitant plus de repos, puissent profiter plus longtemps de l'évènement. La suggestion sera également transmise aux organisateurs.

3. Fonctionnement du CCPH

Lors de la dernière séance du CCPH en juin, il avait déjà été évoqué qu'il serait nécessaire de redéfinir le rôle et le fonctionnement du CCPH. Dans un premier temps, les statuts du Conseil ont été retravaillés afin de les rendre plus souples. Cette nouvelle version sera soumise aux membres du CCPH avant soumission au Conseil de la Ville. Suite à la séance de juin, la Cellule Egalité des Chances a également recontacté l'ensemble des membres du CCPH qui ne s'étaient plus présentés aux séances depuis 2016 afin de reconfirmer leur intérêt. Cela a permis de remettre à jour la liste de contacts.

En se référant à la manière dont le CCPH fonctionnait il y a quelques années, il a été proposé de maintenir un Conseil Consultatif plus réduit qui se réunirait minimum 4 fois par an afin de :

- Fournir des avis sur des projets soumis par le Conseil de la Ville à travers des cabinets et départements.
- Soumettre des recommandations et revendications.
- Définir les axes de travail qui formeraient la base de groupes de travail.

Il a été proposé d'adresser une note aux différents cabinets afin de leur rappeler la mission du CCPH et remettre l'accent sur son rôle en tant qu'expert en matière d'accessibilité et inclusion des personnes handicapées. En effet, il a trop souvent été constaté que des projets sont menés au sein de la Ville sans que le Conseil en soit informé et donc sans qu'il puisse soumettre un avis.

En fonction des priorités d'action identifiées par le CCPH, des groupes de travail seraient remis en place auquel chaque membre serait libre de s'inscrire en fonction de son intérêt et expertise. La participation à ces groupes de travail serait également ouverte à d'autres associations et personnes à titre personnel qui ne font pas forcément partie du CCPH ou membres/bénéficiaires des associations représentées au sein du CCPH. Le but étant, à chaque fois, d'assurer une représentation la plus diverse possible des différents handicaps. Ce système de fonctionnement permettrait de mobiliser les ressources les plus adaptées et d'aborder des sujets et types de handicap autres que ceux qui sont systématiquement abordés en réunions de CCPH.

Dans le cadre de ces groupes de travail il est également proposé de systématiquement invités des représentants des cabinets et des départements concernés selon les sujets abordés afin de renforcer la communication et l'engagement des élus et des administrations.

4. Points divers

- European Disability Card (EDC) : Le SPF Sécurité Sociale a travaillé, en collaboration avec les institutions belges compétentes en matière d'intégration des personnes handicapées, à la mise en œuvre en Belgique de l'EDC. Le projet vise à créer une carte à échelle Européenne qui atteste qu'une personne est en situation de handicap. Cette carte permettra à ces personnes de bénéficier d'une série d'avantages dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs, en Belgique et dans les pays européens participants à ce projet (Chypre / l'Estonie / la Finlande / l'Italie / Malte / la Slovénie / la Roumanie). Le CCPH souligne la nécessité de faciliter la mise en œuvre de ce projet au niveau des structures et services concernés afin que la carte ait une vraie plus-value. Il sera nécessaire de faire de vrais efforts pour offrir des avantages suffisamment intéressants afin d'inciter les personnes handicapées et leurs familles et accompagnants à se rendre dans les différents établissements qui adhéreront au projet. Ex. offrir l'entrée gratuite aux piscines, musées,... pour les accompagnants de personnes handicapées. Ceci requerra un appui au niveau de la Ville de Bruxelles en termes de communication, directives et financement.
- PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) : suite à la présentation sur le projet PAVE qui a eu lieu lors de la séance de juin, il a été demandé quelles avaient été les avancées du projet depuis l'été. Les informations récentes obtenus au sein du département de l'urbanisme indiquent que la Phase 1 du PAVE qui a servi à déterminer le réseau structurant piétons (à savoir les itinéraires principaux et les itinéraires de liaison sur le territoire de la Ville de Bruxelles) a été finalisé et approuvé au Collège le 7 septembre. Il sera intégré comme tel dans le cadre du Plan régional de Mobilité. Les plans définitifs seront prochainement partagés avec la Cellule Egalité des Chances et pourront être consultés sur demande avec les membres du CCPH. La phase 2 du PAVE visant au relevé des voiries et des anomalies est en cours. Pour la suite des étapes, nous référons aux détails de la présentation disponibles dans le rapport de la séance du 14 juin.
- Une dernière demande de mise à jour a été formulée concernant une requête adressée au cabinet de l'Egalité des Chances relative au projet de réaménagement de la rue neuve qui ne répondrait pas, en son état actuel, aux besoins des personnes à mobilité réduite en termes d'accessibilité.

PROCHAINE REUNION DU CCPH : 17 janvier 2018 (à confirmer) de 18h à 20h la salle des Milices (HDV) selon la disponibilité ou au Centre Administratif, Blvd Anspach.